



Règlement intérieur accueil TAP en centre de loisirs

L'accueil TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives) est un service du CLSH, géré par l'association FAMILLES RURALES de ROZIER-EN-DONZY.

- **Ouverture et horaires**

Il est ouvert durant la période scolaire:

Lundi, mardi, jeudi: de 15h30 à 16h30.

- **Lieux**

L'accueil des TAP se déroule dans différents lieux à l'école et à proximité de l'école :

- cour de l'école
- Salle d'évolution
- Bibliothèque de l'école
- Salle TBI
- Certaines classes
- local périscolaire
- stade de l'école
- Bibliothèque municipale
- Gymnase Léon Coquard

- **Déroulement :**

Sont accueillis les enfants scolarisés âgés de 3 à 11 ans.

Les enfants de maternelle sont récupérés en classe à 15H30 par le personnel municipal et pris en charge jusqu'à 16h30. Les parents peuvent à cette heure-ci les récupérer dans la classe de l'école (classe des MS ou classe des PS ou salle TBI).

Les enfants de primaire sont accueillis dans la cour à 15h30 par le personnel de l'AFR ou intervenants extérieurs et sont pris en charge jusqu'à 16h30. Les parents peuvent à cette heure-ci les récupérer dans la cour de l'école.

A partir de 16h30 les enfants qui ne seront pas inscrits au périscolaire ne seront plus sous la responsabilité de l'AFR.

- **Inscriptions :**

L'inscription aux TAP est obligatoire. Elle entraîne une obligation d'assiduité afin de permettre à l'équipe encadrant d'assurer le bon fonctionnement du service.

Elle se fait avant chaque période (de vacances à vacances) ou à l'année auprès de Nelly Couzon au local périscolaire. Les enfants sont inscrits 1.2.ou 3 jours par semaine **et ce pour toute la période**. Il n'est pas possible d'inscrire occasionnellement son enfant, **pas d'inscription en cours** de période, sauf pour les nouvelles familles ou changement de situation familiale (maladie, reprise d'activité,...).

Toute absence devra être justifiée par papier afin de décharger le personnel et devra rester exceptionnelle.

- Toute famille utilisant ces services devra se procurer la carte d'adhérent de «Familles Rurales » de l'année civile en cours au prix de 30.00€ et fournir obligatoirement toutes les pièces suivantes :
 - Une photocopie des vaccinations ou un certificat médical de contre indication
 - Une attestation assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident
 - Votre numéro d'allocataire CAF
 - Votre quotient familial MSA ou autre
 - Votre numéro d'adhérent AFR

- L'encadrement

Il est assuré par : Isabelle Dussud(CAP petite enfance), Marie-Christine Monthuy (BAFA), Adeline Furnon (CAP petite enfance), Laurence Mancebo (CAP petite enfance), Fabienne Duboeuf (CAP petite enfance) Virginie Arnoux, Nathalie Berne, Denise Néel ainsi que du personnel associatifs diplômés et des bénévoles sous la responsabilité de Nelly Couzon (BAFD).

- Tarifification :

8.00€ par enfant et par période (de vacances à vacances)
Facturation en début de période.

- Il pourra être fait sur demande auprès de la directrice du CLSH, un reçu de frais de garde des enfants de moins de 7 ans, pour le crédit d'impôt.

- En cas d'accident, les familles devront prendre l'engagement d'autoriser les responsables du service à prendre toutes les dispositions nécessaires, y compris l'éventuel transport à l'hôpital.

- L'inscription d'un enfant au TAP implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Rozier En Donzy
Applicable au 01 septembre 2016